

Dossier



Danièle LAMARQUE
rédactrice en chef

La Revue a cent ans

La Revue *Gestion & Finances publiques* est née le 1^{er} janvier 1921 sous le nom de Revue du Trésor. Elle se voulait clairement à sa création un instrument de liaison et d'information professionnelle à l'attention des agents du Trésor public. Son premier numéro donne le ton de cette vocation à construire une solidarité professionnelle :

Aux Abonnés

Issue d'une pensée d'union et de solidarité, la Revue du Trésor se présente à ses Abonnés comme un organe de liaison entre les agents de tous grades et de toutes catégories du personnel comptable et administratif du Trésor, par et pour le travail.

Qu'on le veuille ou non, ce personnel est un. Les attributions et les responsabilités des divers agents peuvent différer entre elles. Il n'y a là qu'une différence de degré et non une différence de nature. Tous, en réalité, sont les ouvriers d'une même œuvre, les habitants d'une même maison, et ils ne doivent pas oublier que toute maison divisée contre elle-même est destinée à périr.

La Revue du Trésor se propose de réaliser entre eux le rapprochement des points de vue qui est

indispensable pour exécuter, au mieux des intérêts généraux, une besogne de plus en plus lourde, de plus en plus complexe. Sans aucune violence de pensée ni de langage, mais se souvenant de la vieille fable des membres et de l'estomac, et sachant que les premiers ne peuvent rien sans le second, ni le second sans les premiers, elle essaiera de faire naître et de maintenir, entre les diverses catégories du personnel, les liens d'estime mutuelle, d'harmonie et de confiance hors desquels il n'y a point de salut. Pour qu'un grand service public réalise pleinement son objet, il faut que ceux qui lui consacrent leur activité vivent entre eux dans une atmosphère de solidarité et d'union. C'est l'union seule qui fait la force, et il n'y a pas de force sans union.

Le Conseil de direction

Après un article de fond et d'actualités sur « l'impôt direct, caractères généraux de la législation nouvelle » signé Gaston Salaün, receveur percepteur du 8^e arrondissement de Paris chargé de la rédaction, ce premier numéro propose des rubriques de législation, de jurisprudence, et une abondante partie « corporative » consacrée aux

informations professionnelles, promotions, résultats de concours.

C'était il y a cent ans... La revue a changé bien sûr : moins corporative mais toujours aussi soucieuse de constituer « la référence des professionnels des finances publiques » ; ouverte à l'ensemble de leurs partenaires, publics ou privés, académiques et praticiens ; et soucieuse de prendre en compte toutes les dimensions, juridiques, sociologiques, économiques, politiques ou managériales des finances publiques de l'État, des organismes sociaux ou des collectivités territoriales.

La présence sur une aussi longue période d'une revue spécialisée est un phénomène assez exceptionnel, et un trésor pour la recherche. Michel Le Clainche, docteur en droit public et ancien rédacteur en chef, président de l'association de soutien à la revue *Gestion & Finances publiques*, retrace une histoire passionnante de la revue qui

nous fait traverser les époques. Il a par ailleurs engagé une exploitation inédite de cette matière foisonnante, dont il explicite la méthode, afin de répertorier et analyser « les trésors de la *Revue du Trésor* » et de *Gestion & Finances publiques*. Les premiers résultats de ses travaux nourrissent les articles ci-après, et donneront lieu à de nouvelles publications dans des numéros ultérieurs. Il nous propose ainsi un portrait du « percepteur » qui révèle, à travers la vie des hommes – et de la première femme – qui ont occupé la fonction, les évolutions de l'administration des finances. Cette immersion minutieuse et savante met aussi en lumière la permanence de thématiques qui sont au cœur de notre actualité, comme celle de la responsabilité des comptables publics. Preuve que la question difficile de la responsabilité des agents publics chargés de la gestion des fonds publics, entre sanction juridictionnelle et redevabilité managériale, peine à trouver son point d'équilibre. ■